

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2015

SECRET DES AFFAIRES - (N° 2857)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE34

présenté par

M. Kemel

ARTICLE UNIQUE

À la fin de l'alinéa 30, substituer au mot :

« exclusions »,

les mots :

« clauses d'exonération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.